
دار المنظومة
DAR ALMANDUMAH
الرواد في قواعد المعلومات العربية

مجلة كلية الآداب – جامعة القاهرة
مجلد (٦٧) العدد (١) يناير ٢٠٠٧

Littérature des années de plomb et histoire du présent au Maroc ; Remarques préliminaires

Dr. Khalid CHEGRAOUI
Université Mohammed V- Souissi
Institut des Etudes Africaines Rabat - Maroc

ملخص :

أدب سنوات الرصاص و التاريخ فى المغرب المعاصر

ظهر فى فضاء القراءة على المسرح المغربى أدب جديد و اكب التغيرات التى طرأت على النظام السياسى المغربى فى نهاية القرن العشرين و المرتبطة بالمعطيات الدولية الجديدة. و ازدهرت الروايات و الدراسات و الدواوين و مذكرات المناضلين القدامى من اليسار و أقصى اليسار و مذكرات الاستخباراتية و الثوار القدامى و سجناء جرائم الرأى و غدت حوارا ساخنا داخل مختلف الأحزاب و حركات النضال. و قد اهتمت صحافة متعطشة للإثارة و السبق بهذا الإنتاج. و هكذا ظهر تناول تاريخى جديد على الساحة الفكرية المغربية. و لم يكن هؤلاء المنتجون مؤرخين فاستعانوا بمهنيين فى الكتابة مما أضفى على نصوصهم حركية و شكلا بعيدا أحيانا عن الشروط الأساسية لإنتاج الفاعل الأول. و فضلا عن وقت الكتابة يطور النص منطوقات عدة و أبعادا زمنية تنتقل من بعد المؤلف الشاهد على الحدث السياسى أو العسكرى إلى الحياة داخل السجن ثم الى الحرية ثم الكتابة.

و فى ظل غياب المؤرخ المهنى و الأكاديمى تملأ هذه النصوص الفراغ الناشئ عن غياب هذا المؤرخ الذى لا يغوص الا فى الماضى البعيد، و السبب فى ذلك هو غياب

مدرسة للتاريخ الآنى و غياب وثائق و شهادات فضلا عن قيود الرقابة و الرقابة الذاتية.

و نحاول من خلال هذة المداخلة تناول حالة هذا الإنتاج فى الحقل الوثائقى التاريخى عن طريق نماذج مختارة. و سوف نتناول بالتحليل مختلف مراحل إنتاجه و تأثيره على الكتابة التاريخية فى المغرب المعاصر نظرا لضرورة فتح مجال جديد، هو التاريخ الآنى الذى أصبح أساسيا بغية وضع هذا الإنتاج فى قالب خاص و تقديمه فى سياقه الحقيقى مصحوبا بتحليل و تناول شامل من شأنه إخراج مرويات هذا الإنتاج من نطاق الأغانى العاطفية أو ذات الطابع الثأرى أحيانا الى واقع الظروف التاريخية.

Introduction historique

Après l'indépendance du Maroc en 1956 le régime monarchique alaouite se trouva une nouvelle légitimité issue de / et par le combat des nationalistes du parti de l'Istiqlal et de l'ensemble du mouvement nationaliste. Avec l'indépendance le régime marocain passe de son ancienne identité en tant qu'institution makhzanienne[2] militaro-théocratique basée sur une légitimité religieuse chérifienne (Vermeren, 2002 : 6), vers un statut d'Etat toujours makhzanien et théocratique mais cette fois en tant qu'Etat moderne, avec des institutions léguées par l'ancienne force coloniale avec des ramifications traditionnelles et ancestrales.

La monarchie alaouite doit beaucoup au mouvement national marocain qui lui a donné cette légitimité extra religieuse en l'intégrant à la symbolique imposante qui caractérise et détermine le pouvoir au Maroc. Elle a acquit avec l'indépendance une légitimité populaire, qui lui faisait défaut bien avant. Ainsi le statut de commandeur des croyants se voit renforcer, et la continuité dynastique retrouve un nouveau souffle en multipliant ses bases et en étalant son oligarchie, du moment qu'elle ne repose plus et exclusivement sur les structures féodales d'antan, puisqu'elle s'arrime dorénavant au mouvement national dirigé par le parti de l'Istiqlal (Monjib, 1992 : 27 ; 52).

Une sorte de bicéphalisme du pouvoir s'installa ; d'une part, le sultan Mohammed V figure emblématique et personnage charismatique aimé et très respecté par le peuple et le parti de l'Istiqlal, qui dispose des véritables structures humaines et institutionnelles pour diriger le Maroc indépendant. De ce fait, le parti détient les véritables règnes du pouvoir (Balta, 1990 : 113). Ainsi il entama une action d'accaparement du pouvoir en se basant sur son aura et ses militants qui ont infiltré tous les secteurs socio-économiques dans toutes les régions. Le parti régissait alors une véritable armée (*l'armé de libération nationale*), en plus, du plus puissant syndicat ouvrier

d'alors au Maroc *l'Union Marocaine du Travail* (U.M.T.) du leader charismatique Mahjoub Ben Seddik. Cette action du parti vient à un moment épineux pour la nouvelle nation indépendante. Des révoltes éclatèrent dans les compagnes marocaines, principalement dans les espaces amazighes (berbères). Le Tafilalet bastion de la dynastie alaouite connaîtra ses premiers troubles en 1957 sous le commandement du Caïd Addi Ou Bihi, et dont la révolte au faite était dirigée contre le parti de l'Istiqlal et sa domination du champ politique, le même scénario à peu prés se passera dans le Rif entre 1958 et 1959 (Balta 1990 : 113 ; Monjib, 1992 : 61-88).

Ce même parti a ses défaillances ; un courant progressiste en son sein prône la véritable révolution et le changement catégorique des instances dirigeantes vers plus de démocratie et plus de liberté en faisant références aux modes politiques d'alors. Ce courant dirigé par Mehdi Ben Barka et Abdallah Ibrahim fera scission en 1959 pour créer *l'Union des Forces Populaires* (UNEFP). Il emmènera avec lui la puissante centrale syndicale de l'UMT (Monjib, 1992 : 169-173). En même temps le palais renforça son pouvoir en nommant le prince Moulay Hassan officiellement prince héritier et chef d'état-major. Il aura le grand souci à organiser les forces armées royales (F.A.R), issues de l'armé de libération nationale proche de l'Istiqlal et surtout de son aile progressiste qui fera scission en 1959 et intégrée à l'embryon de l'ex armée française léguée au nouvel Etat indépendant. Avec l'aide des notables féodaux, les *Caïds*[3] de l'époque coloniale, effrayés par la main mise du parti de l'Istiqlal et son hégémonie qui tend à l'instauration du parti unique, les libéraux et les hommes d'affaires apeurés par l'ascension de L'UNEFP et ses idées socialistes, les officiers des F.A.R issus des écoles européennes de Saint-Cyr et de Tolède et ceux nouvellement formés à l'Académie Royale *Dar el Beida* de Mekhnès, tout ce monde se regroupera autour du prince héritier qui animera la création de partis libéraux et locaux à tendance régionale et culturelle. Mahjoubi Aherddan et son compagnon le docteur EL Khatib créeront *le Mouvement Populaire* sous couvert

d'un islamisme social et même ethnique (Amazigh). « Le perfide » Ahmed Réda Guédira, ami et compagnon du prince, créera bien après, et dans la même logique politique, *le Front pour la Défense des Institutions Constitutionnelles* (FDIC) en 1963. Ils s'opposeront tous aux deux géants de la scène nationale l'Istiqlal et L'UNEFP, tout en étant de fervents défenseurs du trône (Monjib, 1992 : 48-66 ; Waterbury, 2004).

Cette période allant de 1956 à 1959 connaîtra les pires exactions commises par les différents partis politiques et par l'Etat. Une épuration du champ politique marocain s'érigera en norme pour l'Istiqlal qui éliminera son ancien compagnon de lutte, le parti de El Ouazzani le PDI, ainsi qu'il éliminera la majorité des groupes d'anciens résistants non istiqlaliens, parti communiste en tête. Les révoltes du sud ; de Tafilalet contre l'Istiqlal seront durement réprimées, ainsi que la révolte du Rif qui verra les pires exactions de la part des F.A.R sous la conduite du prince Héritier et Oufkir alors colonel.

1959 verra la montée de la gauche au pouvoir. Le président du conseil Abdallah Ibrahim se trouva les mains liées par la présence au sein de son gouvernement des nationalistes et des royalistes qui détiennent l'appareil sécuritaire et judiciaire, ne lui laissant que le volet économique tant difficile que compliqué après le départ des investisseurs européens et de l'administration coloniale. La situation du gouvernement de Abdallah Ibrahim, malgré les grands changements et chantiers de développement qu'il a mis en route (Vermeren, 2002 : 22-30) et sa politique économique audacieuse ne fera que des mécontents en Métropole comme au Maroc, où les instances féodales et les conservateurs verront leurs espaces et leurs pouvoirs économiques se rétrécir avec à leur tête le prince héritier, en plus de l'Istiqlal qui était aux antipodes du socialisme de l'UNEFP (Monjib, 1992 : 137-138).

L'action contre les progressistes de l'UNEFP commencera par le complot du 15 décembre 1959 et verra l'arrestation de l'énigmatique Fkih Basri et de Abderrahman Youssoufi, Mehdi Ben Barka sera obligé de s'exiler une première fois tout en restant extrêmement gênant par son aura et sa politique de tiers-mondiste. Le 23 mai 1960 le gouvernement A. Ibrahim fut renvoyé et fut remplacé par un gouvernement sous la présidence effective du prince hériter. Ce gouvernement se compose de l'Istiqlal et à leur tête pour la première fois le leader charismatique Allal Al Fassi, du PDI de El Ouazzani et du FDIC de Réda Guedira et d'autres nationalistes modérés. L'Istiqlal retrouva son pouvoir et se croira de nouveau détenteur du pouvoir réel.

Le 26 février 1961 Mohammed V meurt, Hassan II nouveau roi promu détiendra tous les règnes du pouvoir et sera implacable avec la gauche marocaine dans tous ses états et ses ramifications (Monjib, 1992).

Une loi fondamentale fut promulguée à contre cœur de l'Istiqlal qui militera pour établir une constitution moderne, toute en préservant le volet conservateur du *alim* Allal Al Fassi et suivant le vœu de feu Mohammed V, il se trouva évincé de ce projet. Le palais s'emploi à la rédaction d'une constitution capable de déterminer et de finaliser les nouveaux objectifs de la monarchie marocaine avec l'aide d'une panoplie de constitutionnalistes français à leur tête le doyen Georges Vedel. La nouvelle constitution s'accapare le titre de *commandeur des croyants* cher aux istiqlaliens, le Maroc renforcera son appartenance africaine avec comme langue officielle l'arabe et comme religion l'Islam[4]. Avec la constitution adoptée le 7 décembre 1962, moyennant l'aide de l'Istiqlal et le boycotte de l'UNEFP, la monarchie renforcera ses institutions, elle légua ainsi le parti nationaliste et sombra dans les exactions, vu aussi que les complots de la gauche marocaine se multiplièrent depuis lors. L'année de 1963 verra la défaite du FDIC aux élections devant l'Istiqlal et surtout devant l'UNEFP. Le pouvoir éloigne Guédira et entame la vague de répression de 1963. Suivront

des purges de la gauche en général et de tout opposant au régime : Casablanca 1964, 1965, Ben Barka 29 – 30 octobre 1966, 1967 (UMT école EMI), Rabat 1970, et la création des Mouvements 23 mars[5] et Ila Al Amam sous la direction d'Abraham Serfaty, 1971, les Coups d'Etats de 1971 et 1972, les compagnes de : 1973, 1975-1976, 1981, 1984,1989. Le pouvoir ainsi fut perdu à jamais pour les partis nationalistes l'Istiqlal à leur tête, et la dérive sécuritaire vivra ses années macabres (Vermeren, 2002).

Depuis 1988 et avec la naissance de l'Organisation Marocaine des Droïts de l'Homme (OMDH) et la création en 1990 du Comité Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), la situation changea de manière générale. Les amnisties des années quatre-vingt-dix se suivirent, le bagne de Tazmamart[6] fut vidé et le processus de réconciliation entama son travail à travers le traitement des doléances des personnes atteintes lors des années de plomb, l'indemnisation et la collecte d'information et le règlement des dossiers des disparus et des assassinats et des arrestations politique à travers l'IER (Instance Equité et Réconciliation)[7].

Cette période historique nous est relatée par de menus récits historiques et une grande production littéraire dont le récit carcéral. En l'absence d'archives organisées et consultables l'historien et les chercheurs en général ne trouvent devant eux que cette production[8], en plus d'une documentation d'un autre genre liée à la production journalistique et qui suppose un autre traitement et une autre approche. Le récit littéraire carcéral généralement produit et vécu à travers des expériences réelles nous impose lui aussi une méthodologie et une approche spécifique. En ce sens nous n'aborderons que le côté contraignant qui fait la spécificité du récit.[9]

Les contraintes du récit carcéral

Le récit carcéral est une contrainte par excellence. Faisant abstraction des problèmes d'archivage et des outils pédagogiques nécessaires à appréhender l'histoire du présent, la production littéraire carcérale impose un traitement spécial de par les remarques suivantes :

- Le récit carcéral nécessite une approche pluridisciplinaire afin de pouvoir surmonter la complexité du texte et de sa texture.
- Le récit carcéral s'articule autour de différents paradigmes au-delà de la construction du sens et dont le paradigme humain reste dominant.
- Le récit carcéral est complexe de par la diversité de ses thèmes
- L'auteur du récit carcéral et son statut par rapport à la liberté dans sa multiplicité : libération et sortie de la prison, libération et sortie de l'espace carcéral multidimensionnel, liberté de témoigner, liberté de produire un texte …
- La contrainte de l'écriture et de la langue…

Le texte carcérale lui-même produit un certain nombre de contraintes. La prise de décision d'entamer le processus de narration par rapport à qui et pourquoi s'impose de manière lourde à l'auteur du projet de narration, du moment aussi que cette production est une sorte de mobilisation d'un savoir vécu qui est en phase d'être promulgué. Ce savoir est en partie un témoignage sur la vie carcérale et sur le processus punitif, une bonne part du récit s'arrête sur les scènes et l'instrument de punitions :

> *« Il s'agit en fait de la théâtralité punitive qui n'est pas un jeu de scène, mais une véritable mise en scène de la discipline punitive : son principe constant est la clôture, la clandestinité et les châtiments. Comme dans le théâtre, le rapport au temps est très important, car chaque scène punitive s'inscrit dans la*

> *durée ... la partie carcérale animée par la machine humaine aveugle dure aussi longtemps que le désire le pouvoir de l'arbitraire.* » (El Ouazzani, 2004 : 7).

Le schéma narratif des récits carcéraux et généralement unique de par le souci de produire un récit facilement décodable. Ce schéma suit une chronologie constante du début de la narration avant l'arrestation passant par l'univers carcéral et terminant par la libération.

Le récit carcéral diffère obligatoirement d'un auteur à l'autre même s'il s'intéresse à la même expérience. Ce fait dénote des différentes expériences personnelles et des émotions qu'elles engendrent chez chaque interné. La position de chaque auteur au sein de la société, son niveau intellectuel, sa formation initiale son tempérament détermine le statut de l'écriture de chacun (Marzouki, 2000 ; Raïss, 2002 ; El Ouafi, 2004).

> « *Par ailleurs, écrire le passé revient en fait à le réinventer dans la mesure où la remémoration est un processus qui met en jeu les opérations inévitables de choix de tranche de vie par rapport à des finalités stratégique, de sélection, de remembrement, d'ordonnancement, d'harmonisation, de mise en perspective de certains détails scéniques par rapport à d'autres ...* » (El Ouazzani, 2004 : 8)

Le statut de l'auteur détermine d'autres contraintes liées aux choix des témoignages désirés à paraître. Ainsi certains rédigent eux même le texte (Chaoui, 1999), d'autres collaborent avec des écrivains de métier ou journalistes, ou cèdent leur histoire à un auteur confirmé (Marzouki, 2000 ; Raïss, 2002 ; El Ouafi, 2004)

L'objet du récit carcéral est déterminé aussi par des obligations : le témoignage pour ne plus vivre ça, le témoignage en la mémoire des disparus, dire la vérité de chacun et corriger la rumeur, s'expliquer et

expliquer les faits, l'obligation morale, remettre l'histoire dans son contexte réel, luter contre l'oubli, la réhabilitation...

> *« Le plus important pour moi est que tous les marocains sachent exactement ce qui s'est passé à Tazmamart. J'ai perdu des amis qui sont mort dans l'anonymat et je veux que leur mémoire soit honorée... ».*[10]

Avec toutes ces contraintes et ces difficultés le récit carcéral pourrait il satisfaire la curiosité de l'historien et pourrait-il être objet et matière première définitive au travail de l'historien ?

De la production littéraire carcérale et l'histoire

Au Maroc on appel communément les années de plomb la période précité en visant les multiples exactions. A propos de ces années une multitude de récits et de témoignages fut produite et se produit encore dans un élan et une quête vers la vérité, et la responsabilisation de l'Etat et de la société.

Effectivement depuis les années quatre-vingts nous assistons à une floraison de plumes qui mettent en évidence multiples écrits et récits et autres productions artistiques qui relatent l'expérience carcérale marocaine.

> *« Il s'agit d'un nouveau corpus littérature qui s'impose non seulement par son volume et sa fréquence, mais également par le multiple questionnement qu'il incite à poser en rapport avec la déclinaison aspectuelle différentielle afférente aux divers champs thématique (histoire, politique, régime pénitentiaire arbitraire ... »* (El Ouazzani, 2004 : 2-3)

Ainsi nous admettons la considération générale que toute cette production revêt une forme littéraire à déterminer.

L'analyse de cette production pour l'historien du temps présent au Maroc revêt un intérêt majeur du moment où ces documents sont presque la seul source en plus de quelques archives à caractère journalistique et les rapports des assises et des tribunaux. Cet état des lieux pose d'épineux problèmes. Il serait indéniablement impossible de connaître et de déterminer les chroniques, les responsabilités des violations des droits de l'homme ainsi que de permettre aux victimes et à la société de connaître la vérité sans des archives organisées, catalogueés et disponibles (Canavaggio &joinet, 2004).

L'archives officielle concernant les années de plomb est inexistante au Maroc, nul ne peut prétendre ce qu'il en est. Des traces révèlent son existence tout en ignorant son emplacement, sa matière et son organisation ainsi que le statut juridique qui la gère s'il y en a[11]

La connaissance de la vérité et de l'histoire d'une période critique par la société incombe[2] avant tout à l'Etat, oppresseur d'avant, à travers des mesures de protection et d'organisation des archives puisqu'elles sont la mémoire et la propriété du peuple. Nul réconciliation ni indemnisation ne résoudra les séquelles de l'oppression sans une vérité absolue et une vérité historique étudiée et présentée dans un cadre approprié et dans toute sa dimension historique.

Cet état des choses nous fait remarquer que autant la production littéraire et les témoignages se multiplient autant le black-out sur l'archives est institutionnalisé, autant l'historien marocain est complètement absent de la scène. Il faut aussi faire la différence entre le témoignage proprement dit et l'écriture historique qui sont deux genres différents les uns des autres, puisque les premiers sont des outils du deuxième.

L'historien se retrouve devant une situation assez difficile, au même moment où il est interpellé par différentes instances à s'occuper d'un

champs laissé vacant, d'autres intervenants, généralement appartenant aux secteurs de la presse s'en occupe, dans un souci de scoop et parfois de règlement de compte et de surenchères politico-politiciennes. Cela dit ils participent tous à un projet de recouvrement de la mémoire nationale et non à l'histoire, ce que résume bien l'historien A. Sebti :

> *« Ce que connaît notre pays, c'est la production de mémoire, élément actif et significatif d'une conjoncture historique donnée. Acteurs et événements démystifiés, mais création de nouveaux mythes et symboles. Relatif de l'hégémonie de la mémoire officielle qui a longtemps imposée son récit unique. » (Sebti, 2004)*

Afin de réussir à produire une histoire du présent l'historien se trouve devant un challenge qui lui impose une approche plurielle :

- Premièrement il a besoin de revoir son approche pédagogique du fait que les écoles historiques et l'enseignement de l'histoire au Maroc ne sont nullement préparés à plonger dans l'histoire du présent.
- Deuxièmement il a besoin de plus de promiscuité avec les textes en ayant les outils de dissection et de déconstruction du récit aux vues d'une ouverture d'archives supposées être.
- Troisièmement il a besoin du temps. Ce temps qui différencie tout autre acteur non historien de l'historien. Ce dernier lui confère une autre dimension ; du moment que le fait historique ne prend sa forme définitive que bien longtemps après le temps de l'événement, le temps réel.

Il reste que le temps historique travail toujours et pendant des durées indéterminées en faveur et pour le fait qui a déjà existé dans la mémoire, mais qui reste encore actif dans/sur la scène de par ses ramifications, ses retombées et ses personnages ...

Le dernier point confère à l'histoire toute sa difficulté. La rédaction du récit historique simultanée au fait et à l'événement historique rend les frontières opaques entre plusieurs champs d'activité. Le travail du journaliste ou de l'analyste politique ou de tout intervenant sur la scène événementielle en relation avec les medias est d'autant un travail qui touche à l'histoire même que c'est l'histoire. Les medias sont ainsi l'espace par excellence où excelle l'histoire immédiate. (Lacouture : 1978, 230)[1]

On a tendance au cours de la réflexion sur l'histoire du présent à omettre de faire référence aux textes des chroniques anciennes qui à leur époque, et dans une certaine mesure, étaient de l'histoire immédiate. Ainsi la frontière entre histoire proprement dite et l'histoire du présent se trouve plus difficile à déterminer.

Conclusion

Le travail de l'historien reste à faire pour les années de plomb. Sans archives le travail sera périlleux. Avec comme seul repère le récit carcéral avec ses contraintes et ses obligations, sa morale et sa petite histoire. Cet état de chose impose un travail collectif entre auteurs et historiens et même des représentants de la partie incriminée. Un travail pédagogique devra suivre afin de préparer les outils nécessaires à l'appréhension du texte carcéral et de tout autres documents capable de participer à la réalisation d'une Histoire du présent marocain. Et en fin, l'histoire contemporaine au Maroc serait elle entrain de vivre sa mutation, loin de l'historien professionnel, en liaison avec des amateurs de l'histoire ? Serait elle entrain d'ériger une nouvelle voie où la récupération de la mémoire se transformera en savoir institutionnalisé par des acteurs du champs politique et associatif civil et des organismes étatiques et des espaces médiatiques afin de promouvoir une Histoire, dans un souci d'impunité et d'oublie ?

Bibliographie :

BALTA, Paul, Le grand Maghreb des indépendances à l'an 2000, la découverte, Paris, 1990.

BEN JELLOUN, Tahar, *Cette aveuglante absence de lumière*, le Seuil, Paris, 2000.

BENNOUNA, Mehdi, *Héros sans gloire : échec d'une révolution (1963-1973),* Tarik Editions, Paris Méditerranée, Casablanca, Paris, 2002.

BENNOUNA, Rabea, *Tazmamart côté femme*, addar al alamia lil kitab, Casablanca, 2003.

BOUKHARI, Ahmed, *Le Secret Ben Barka et le Maroc. Un ancien agent des services spéciaux parle...*, Michel Lafon, Paris, 2002.

BOUREQAT, Midhat-René, *Mort vivant. Témoignage*. Rabat 1973-Paris1992, Pygmalion/Gérard Watelet, Paris, 2000.

CANAVAGGIO, Perrine & JOINET, Louis, *Les archives contre l'oubli*, « Le Monde », 21 juillet 2004.

DALLE, Ignace, *Le règne de Hassan II, 1961-1999 : une espérance brisée, Maisonneuve et Larose* / Tarik Editions, Paris, Casablanca, 2000.

DAURE-SERFATY, Christine et SERFATY, Abraham, *La Mémoire de l'autre*, réédité à Tarik Editions, Coll. Témoignages, Casablanca, 2002.

EL OUADIE, Salah, *Le Marié : Candide au pays de la torture*, trad. Abdelhadi Drissi. Paris-Méditerranée, Paris, 2001, réédité sous le titre : Le Marié, Tarik Editions, Casablanca, 2001, 124 p.

EL OUAFI, Ahmed, *Opération Boraq F5 16 août l'attaque du Boeing royal*, témoignage recueilli par François Trofet, Tarik Editions, Coll. Témoignages, Casablanca, 2004.

EL OUAZZANI, Abdesselam, « Le récit carcéral : le discours de la contrainte redoublée », colloque sur *les écrits de détention politique*, le 21-22 Mai 2004, Rabat, Instance Equité et Réconciliation, (http://www.ier.ma/)

LAABI, Abdellatif, *Les Rêves sont têtus : écrits politiques*, Eddif, Paris-Mediterranée, Casablanca, Paris, 2001.

LACOUTURE, Jean, *« L'histoire immédiate »,* in Le Goff J. (dir.), *La nouvelle histoire*, ed. Complexe, Paris, 1978.

MDIDECH, Jaouad, *La Chambre noire ou Derb Moulay Chérif*, Eddif, Casablanca, 2000.

MERZOUKI, Ahmed, *Tazmamart. Cellule 10*, Tarik Editions, Paris-Mediterranée, Casablanca, Paris, 2000.

MONJIB, Maâti, *La Monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : Hassan II face à l'opposition nationale, de l'indépendance à l'état d'exception,* L'Harmattan, Coll. Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, 1992.

MOURIDE, Abdelaziz, *On affame bien les rats*, Tarik Editions Casablanca, 2000, (bande dessinée)

OUFKIR, Fatéma, *Les Jardins du roi : Oufkir, Hassan II et nous*, Michel Lafon, Publisud, Paris, 2000.

OUFKIR, Malika et FITOUSSI, Michèle, *La Prisonnière*, Grasset, Paris, 1999.

OUFKIR, Raouf, *Les Invités. Vingt ans dans les prisons du Roi*, Flammarion, Coll. Documents, Paris, 2003.

Ouvrage collectif, *La Parole confisquée : Textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains*, l'Harmattan, Coll. Ecritures arabes, Paris, 1983.

PERRAULT, Gilles, *Notre ami le Roi*, Gallimard, Paris, 1990.

RAIS, Mohammed, *De Skhirat à Tazmamart : retour du bout de l'enfer*, Afrique-Orient, Casabalnca, 2003.

SANTUCCI, Jean-Claude, *Chroniques politiques marocaines : 1971-1982,* Ed. CNRS, Coll. Etudes et chroniques de l'annuaire de l'Afrique du Nord, Paris, 1992.

SEBTI, Abdelahad, *Mémoire et histoire*, in « il Parait au Maroc », n° 12, Juillet 2004

SERHANE, Abdelhak, *Kabazal. Les emmurés de Tazmamart.* Mémoires de Salha et Aïda Hachad, Tarik Editions, Coll. Témoignages, Casablanca, 2004.

VERMEREN, Pierre, Histoire du Maroc depuis l'indépendance,. la découverte, Paris, 2002.

ZRIKA, Abdellah, *Rires de l'arbre à palabres*, trad. et présentation de Abdellatif Laâbi, l'Harmattan, Coll. Ecritures arabes, Paris, 1982.

WATERBURY, John, *Le commandeur des croyants ; la monarchie marocaine et son élite*, traduit à l'arabe par A. Abou Al Azm, A. Sebti, Al Falaq, Fondation Alghani, Mohammadia, 2004.